

SYNTHÈSE DES RÉPONSES DES SERVICES CENTRAUX AUX RECOMMANDATIONS DE L'AVIS DU CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL

INTITULÉ

« J'ENTREPRENDS MA VILLE »

Contexte

Le Conseil jeunesse de Montréal (CJM) a produit un avis portant sur l'entrepreneuriat jeunesse intitulé « J'entreprends ma ville ». Celui-ci a été approuvé par le comité exécutif (CE) à sa séance du 15 avril 2015 et le conseil municipal à celle du 27 avril 2015. Le lancement public a été fait le 21 mai 2015. À la demande du vice-président du comité exécutif et responsable de la jeunesse, de la Ville intelligente ainsi que des technologies de l'information, un suivi des 22 recommandations formulées par le CJM a été effectué auprès des services centraux concernés, à savoir le Service de la culture (SC), le Service du développement économique (SDE) ainsi que le Bureau de la Ville intelligente et numérique (BVIN).

Voici la synthèse des réponses de ces services :

RECOMMANDATION 1 - Que la Ville de Montréal fasse de l'entrepreneuriat jeunesse une priorité dans sa prochaine stratégie de développement économique

➤ **Réponse-SDE**

La stratégie de développement économique tient compte de l'entrepreneuriat jeunesse dans différentes actions proposées, notamment dans la réorganisation du mandat des Centres locaux de développement (CLD). D'ailleurs, la composition des conseils d'administration (CA) des nouveaux organismes du réseau PME MTL prévoit au minimum un siège pour les jeunes entrepreneurs.

RECOMMANDATION 2 - Que le réseau Accès culture consolide son action auprès des artistes de la relève tant sur le plan de la diffusion que de l'incubation

Pour y arriver :

- qu'il se dote de moyens d'action précis pour faire passer la présence des artistes de la relève de 12 à 20 % dans les programmes du réseau;

➤ **Réponse-SC**

Le nouveau plan d'action pour le réseau Accès culture couvrira la période 2017-2022. Un comité formé de représentants de la Division du développement culturel et des arrondissements travaille déjà à préparer ce nouveau plan d'action. D'ici là, les cibles seront conservées et actualisées au besoin. Pour ce qui est de la relève, la cible de 20 % a été dépassée. En 2014, 25 % des spectacles touchaient la relève.

- qu'il adopte une définition claire de la relève artistique;

➤ **Réponse-SC**

Le réseau Accès culture adhère à la définition d’Outiller la relève artistique Montréalaise¹, démarche à laquelle la Ville a participé et qu’elle continue à soutenir par le financement du portail Artère.

- qu’il développe un programme de résidences spécialement consacrées aux compagnies artistiques de la relève.

➤ **Réponse-SC**

L’incubation fait partie des fonctions assumées par les diffuseurs. En 2014, les diffuseurs ont consacré l’équivalent de 451 jours de soutien technique à des résidences artistiques. L’action municipale en matière de diffusion culturelle ne se limite donc pas à la diffusion proprement dite, mais inclut également la médiation et l’accompagnement, ainsi que l’incubation ou le soutien aux résidences. Selon l’arrondissement, le type de salle, de programmation, ou de projet, ce soutien aux artistes professionnels peut prendre diverses formes, allant de l’accueil et la location de salle, aux ententes de partenariat.

RECOMMANDATION 3 - Que la Ville propose à la Communauté métropolitaine de Montréal d’inclure dans son prochain plan de développement économique un mandat précis pour les grappes métropolitaines relatif à la relève entrepreneuriale, particulièrement par le développement de projets d’incubateurs et d’accélérateurs d’entreprises qui revitaliseront des bâtiments patrimoniaux. Ce mandat devra faire partie de l’évaluation annuelle des grappes

➤ **Réponse-SDE**

Les projets d’incubateurs et d’accélérateurs d’entreprises ne sont pas nécessairement portés par les grappes. En fait, très peu de grappes ont développé de tels outils. Les projets d’incubateurs et d’accélérateurs sont portés davantage par les universités et des groupes d’entrepreneurs. Toutefois, la Ville de Montréal a comme objectif de revitaliser des bâtiments patrimoniaux à travers des projets comme la Maison Notman, ou encore la Tour d’Aiguillage Wellington.

RECOMMANDATION 4 - Que la Ville, en collaboration avec le gouvernement du Québec, permette aux CLD et aux CDEC de desservir des entrepreneurs qui n’habitent pas leur territoire afin qu’ils puissent avoir accès à l’expertise thématique et aux services spécialisés développés par certains CLD

¹ Définition de la relève artistique proposée par Outiller la relève artistique montréalaise : La relève englobe les artistes en début de carrière qui se consacrent essentiellement au développement de leur pratique et de l’avancement de l’art dans un contexte professionnel. L’artiste professionnel de la relève a acquis sa formation de base par lui-même ou grâce à un enseignement ou les deux, il crée ou interprète des œuvres pour son propre compte, il possède une compétence reconnue par ses pairs dans sa discipline et a diffusé ses œuvres au moins une fois en public dans un contexte professionnel. Il a moins de trente-cinq ans (35) et réside dans la région de Montréal depuis au moins douze mois.

➤ **Réponse-SDE**²

La réorganisation du mandat des CLD a permis d'uniformiser l'offre de service sur l'ensemble du territoire. Le lien territorial a cependant été conservé dans le nouveau modèle; la connaissance des réalités locales et le maintien d'un service de proximité en soutien à l'entrepreneuriat étant souhaités par la grande majorité des acteurs du développement économique et des arrondissements.

RECOMMANDATION 5 - Que la ville de Montréal incite fortement ses partenaires à utiliser pleinement les nouvelles technologies de l'information et des communications afin que les entrepreneurs puissent avoir accès à toute l'information utile, et qu'ils puissent se former en ligne, ou encore remplir des formulaires, prendre rendez-vous

➤ **Réponse-BVIN**

Le projet de refonte du portail Internet (présence numérique) de la Ville prévoit l'amélioration des services en ligne pour tous les citoyens (citoyens et entreprises), ce qui comprendra davantage de prestation de services en ligne. De plus, le service PerLE piloté par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), dont le lien apparaît sur le site Internet de la Ville de Montréal, répertorie tous les permis nécessaires aux entrepreneurs.

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,142256110&_dad=portal&_schema=PORTAL

RECOMMANDATION 6 - Que la Ville et ses partenaires réservent une partie de l'ensemble des fonds disponibles à l'entrepreneuriat aux projets de transfert et d'acquisition de petites entreprises

➤ **Réponse-SDE**

L'enjeu premier est d'offrir un service d'accompagnement adapté aux besoins particuliers de ces clientèles. Ceci dit, le réseau PME MTL a maintenant un partenariat avec Desjardins pour rendre disponible sur l'ensemble de l'Île de Montréal le programme CRÉAVENIR. Ce programme s'adresse spécifiquement aux 18-35 ans et offre une aide financière (70 % prêt et 30 % subvention) aux entrepreneurs en processus de démarrage d'entreprise ou possédant une entreprise depuis moins de trois ans. Notons que dans l'état actuel des choses, la Ville ne peut subventionner directement une entreprise privée.

RECOMMANDATION 7 - Que la Ville de Montréal fasse des représentations auprès du gouvernement du Québec afin de procéder à la création d'un crédit d'impôt pour le transfert d'une entreprise à un jeune entrepreneur par le solde de prix de vente

Et

² **Note du SDE:** la plupart des recommandations ont été énoncées avant que la refonte des 18 CLD en six PÔLES de développement économiques n'ait été finalisée. Certaines des recommandations ci-dessous sont donc déjà en cours de réalisation. Ces recommandations seront toutefois partagées avec les nouveaux PÔLES de développement économique local afin de s'assurer que cette clientèle trouve facilement les services leur étant destinés.

RECOMMANDATION 8 - Que la Ville de Montréal interpelle le gouvernement du Québec afin qu'il mette en œuvre la recommandation du Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec (RJCCQ) visant la création d'un programme facilitant l'acquisition d'une première entreprise, un Régime d'accès à l'entrepreneuriat (RAE), inspiré du programme d'accès à la propriété

➤ **Réponse-SDE**

L'enjeu du transfert d'acquisition d'entreprises fait partie intégrante des préoccupations du SDE. Plusieurs représentations sont faites auprès du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Exportation pour bonifier les actions exercées en la matière et les outils disponibles. Par ailleurs, la Ville de Montréal a déjà mis de l'avant la recommandation #8 dans son mémoire présenté en octobre 2015 dans le cadre de la consultation gouvernementale portant sur le document « Ensemble pour les générations futures – Politique québécoise de la jeunesse » visant à renouveler la politique jeunesse gouvernementale.

RECOMMANDATION 9 - Que la Ville se dote d'indicateurs fixes qui lui permettent de dresser un portrait annuel de l'entrepreneuriat à Montréal. Cet exercice pourrait être confié à Montréal en statistiques, en collaboration avec les acteurs des milieux entrepreneuriaux et financiers

➤ **Réponse-SDE**

La Ville de Montréal (SDE) discute présentement avec la Fondation de l'entrepreneurship du Québec pour obtenir l'indice entrepreneurial au niveau du territoire montréalais.

RECOMMANDATION 10 - Que la Ville de Montréal, en collaboration notamment avec les universités, la Chambre de commerce de Montréal et Montréal International, mette sur pied un PRAM Relève entrepreneuriale en appui à des projets de création d'écosystèmes entrepreneuriaux en milieu scolaire réunissant des centres de recherche, des entreprises, des investisseurs, des créateurs et autres parties intéressées par le projet. La mise sur pied de « centres d'affaires » à loyer modique qui serviront de premier siège social aux entreprises en démarrage devrait être un des critères de sélection des projets admissibles au PRAM Relève entrepreneuriale

Et

RECOMMANDATION 11 - Que, dans sa Stratégie de développement économique, la Ville de Montréal se donne un objectif quantifié de développement d'incubateurs d'entreprises liés aux institutions d'enseignement

➤ **Réponse-SDE**

L'écosystème des accélérateurs, incubateurs et start-up à Montréal est en plein ébullition. Il apparaît important à ce stade-ci de dresser un portrait de l'écosystème et un bilan des actions, d'identifier les besoins qui ne sont pas encore comblés et des collaborations possibles entre les différents organismes. Le SDE est d'ailleurs à préparer un portrait de l'écosystème qui sera finalisé d'ici le printemps 2016.

RECOMMANDATION 12 - Que la Ville revoie son interface Web sur l'entrepreneuriat et le développement économique afin d'en faire une porte d'entrée exclusive en matière d'entrepreneuriat à Montréal, de même qu'une vitrine internationale, dynamique et innovatrice, y intégrant même une expérience éducative par la mise en ligne de capsules et de Webinaires sur le sujet

Et

RECOMMANDATION 13 - Que la Ville améliore le référencement Web de son site afin qu'il devienne le premier résultat lors d'une recherche en ligne sur le démarrage d'entreprise à Montréal

Et

RECOMMANDATION 16 - Que la Ville de Montréal construise sa nouvelle vitrine Web autour des différents parcours que peuvent emprunter les entrepreneurs en devenir, immigrants ou déjà en affaires afin qu'ils puissent trouver facilement l'information recherchée

➤ **Réponses-BVIN et SDE**

Le projet de refonte du portail Internet (présence numérique) de la Ville prévoit l'amélioration des services en ligne pour tous les citoyens (citoyens et entreprises), ce qui comprendra davantage de prestations de services en ligne. Par ailleurs, le réseau PME MTL est à produire un site web qui présentera l'offre de service dédiée aux entrepreneurs. Le site est développé de façon à présenter un parcours à l'entrepreneur et offrira effectivement un blogue et des capsules sur l'entrepreneuriat.

La refonte et l'harmonisation du site Internet des nouveaux PÔLES de développement économique local (anciens CLD) sont en cours de réalisation et prendront en considération cette recommandation. En ce qui a trait au Service de développement économique, un plan de communication est en élaboration afin de communiquer le Plan d'action, dans lequel s'inscrit le projet de refonte du site internet. Cette recommandation sera partagée avec le service des communications afin d'être intégrée dans la stratégie de référencement Web de la Ville. Il y aura un arrimage à faire avec les sites Internet des nouveaux PÔLES de développement économique local. La refonte souhaitée du site Internet, section Affaires et Économie va tout à fait en ce sens ainsi que la stratégie de communication du SDE.

RECOMMANDATION 14 - Que la Ville ajoute à son Espace Jeunesse une section Entrepreneuriat, qui pourrait être alimentée de manière collaborative avec les acteurs du milieu

➤ **Réponse-BVIN**

Certains partenaires du SDE ont une stratégie Jeunesse très étoffée. La Ville propose l'ajout d'un lien Jeunesse sur le site de la Ville, dans la section « Affaires et Économie » référant à l'offre de service en entrepreneuriat jeunesse. De plus, il y aurait potentiellement un lien à faire avec la plateforme collaborative Faire MTL - où des projets d'entrepreneuriat jeunesse pourraient être ajoutés.

RECOMMANDATION 15 - Que la Ville de Montréal, dans le cadre des restructurations annoncées à l'automne 2014, s'assure de diversifier les services et de maximiser le contact et la sensibilisation auprès d'entrepreneurs de différents profils, qu'ils soient en devenir, immigrants ou déjà en affaires

➤ **Réponse-SDE**

Le SDE a multiplié durant la dernière année ses actions en entrepreneuriat, notamment par le Parcours PME MTL, l'adoption du Plan commerce et l'appui au développement du réseau des SDC, son soutien à la création de l'École entrepreneuriale de Montréal et l'organisation du concours Défi OSEntreprendre et s'assure de la poursuite de ces actions.

RECOMMANDATION 17 - Que la Ville de Montréal dresse l'inventaire de tous les acteurs intervenant en entrepreneuriat, éclaire le champ d'action et l'offre de services de chacun et rende cette information accessible dans l'optique de répondre aux besoins des différents profils d'entrepreneurs

➤ **Réponse-SDE**

La réorganisation des CLD en réseau PME MTL répond en grande partie à la recommandation d'éclaircir le champ d'action des acteurs de soutien en développement économique local. Par ailleurs, la Ville continue à œuvrer afin de concentrer l'offre de service pour que l'entrepreneur ait une seule porte d'entrée locale pour répondre à ses besoins en matière d'accompagnement, de financement et de formation.

RECOMMANDATION 18 - Que la Ville de Montréal sensibilise les organisations auxquelles elle participe à rendre plus souples les conditions à remplir pour accéder au financement destiné au démarrage d'entreprise

Et

RECOMMANDATION 19 - Que la Ville de Montréal, dans le cadre des restructurations annoncées à l'automne 2014, réserve 25 % de l'enveloppe vouée au Fonds local d'investissement pour les projets de démarrage d'entreprise des Montréalais âgés de 18 à 35 ans

➤ **Voir réponse Recommandation 6**

RECOMMANDATION 20 - Que la Ville de Montréal mandate un comité d'experts pour reproduire l'étude du rapport Audet au niveau montréalais avec l'objectif de procéder à une simplification des procédures administratives applicables aux entreprises

➤ **Réponse-SDE**

La Ville souhaite se rapprocher de ses arrondissements, notamment pour engager le dialogue sur les possibles entraves au commerce, dont le service et la livraison des permis aux entrepreneurs. Par ailleurs, la Ville de Montréal travaille sur la refonte de son site Internet pour répondre plus facilement aux besoins

des citoyens et des entrepreneurs. Bien que ce ne soit pas des procédures administratives, l'objectif est de simplifier l'accès à l'information et faciliter l'action de l'entrepreneur. De plus, dans le budget 2016, la Ville s'est engagée à étudier sa fiscalité non résidentielle afin de diminuer les irritants associés.

RECOMMANDATION 21 - Que la Ville de Montréal et ses arrondissements s'inscrivent au système PerLE le plus tôt possible afin de permettre aux futurs entrepreneurs de trouver rapidement l'information relative aux permis et licences dont ils auront besoin

➤ **Réponse-SDE**

La Ville de Montréal coordonne les différents services municipaux ainsi que les arrondissements afin de faire partie du programme PerLE. La liste des permis du dernier arrondissement a été reçue à la fin du mois de janvier. Un lancement officiel est prévu avant le printemps par le MTESS.

RECOMMANDATION 22 - Que la Ville de Montréal mette en place, dans les domaines qui le permettent, un système d'appels d'offres par lots permettant aux petites entreprises d'obtenir des contrats d'envergure

➤ **Réponse-SDE**

Pour l'instant, la réglementation municipale ne permet pas à la Ville de faire de la discrimination dans l'octroi de ses contrats d'approvisionnement. Toutefois, consciente que les PME sont le moteur de notre économie, la Ville de Montréal a fait plusieurs demandes en ce sens au gouvernement provincial, notamment dans le cadre du Statut de la métropole. Parallèlement et en partenariat avec le gouvernement du Québec, la Ville travaille sur des programmes destinés aux PME qui devraient faire l'objet d'annonces en 2016.